

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0575^e** séance
tenue le **18 janvier 2016** à **14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur de l'École des hautes études commerciales de Montréal : M. Michel Patry; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Guylaine Le Dorze, M. Christian Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Antonio Nanci, M. Jean Piché, Mme Marie-Laurence Poirer, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyans, M. Luc Stafford, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, M. France Varin, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Renée Delaquis, Mme Gisèle Fontaine, Mme Karine Fradet, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, M. Jean Poiré, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants : M. Nicolas Bérubé, Mme Fatine Kabbaj, M. Nicolas Lavallée, Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, M. François Thibault, Mme Annie-Claude Vanier; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Virginie Allard Caméus, Mme Kate Bazinet, M. Francis Beauchamp-Goyette, M. Mohamed Ben Amar, Mme Claire Benoît, M. Pierre Bissonnette, Mme Geneviève Bouchard, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. François Courchesne, Mme Alexandra Croze, Mme Nancy Deslandes, Mme France Filion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, Mme Nawal Maftouh, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Isabelle Shumanski, M. Michel Steben.

ABSENTS : un directeur des écoles affiliées : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Yan Burelle, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Vincent Gautrais, M. Serge Montplaisir, Mme Audrey Smargiassi; une représentante du personnel enseignant : Mme Line Castonguay; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, Mme Audrey Laplante, Mme Nicole Leduc, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier; une représentante du personnel enseignant : Mme Ekaterina Piskunova; les observateurs : M. Simon Carrier.

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| <u>PRÉSIDENT</u> : | M. Guy Breton, recteur |
| <u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> : | Mme Claire Durand |
| <u>SECRÉTAIRE</u> : | M. Alexandre Chabot |
| <u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> : | Mme Anne Mc Manus |

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Département de kinésiologie

Mme Suzanne Laberge, professeure titulaire au Département de kinésiologie

Fins de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

M. Denis Héroux, artisan, pionnier et bâtisseur du cinéma québécois, ainsi que professeur au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 10 décembre 2015.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations, se référant au *Guide L'espérance* et au *Code Morin*, fait un rappel au sujet de la proposition de vote immédiat, aussi appelée question préalable, soulevée lors de la précédente séance. Le but de cette procédure est de permettre à une assemblée de mettre fin à un débat qui se prolonge inutilement, toutefois, comme elle a pour effet de limiter le droit de parole des membres de l'Assemblée, on ne doit y avoir recours qu'avec réserve.

AU-0575-1 **ORDRE DU JOUR**
2016-A0021-0575^e-154

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document **2016-A0021-0575^e-154**.

M. Schiettekatte rappelle qu'à la dernière séance il a été convenu de prévoir suffisamment de temps pour l'étude de la proposition soumise par M. McFalls et lui-même, reportée à la présente séance au point 9.2. Il évoque la réception tardive du document de présentation en lien avec le point 9.1 et, soulignant l'ampleur de ce document, il dit craindre qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour discuter de la proposition reportée ; pour cette raison, il demande l'interversion des points 9.1 et 9.2.

La présidente des délibérations rappelle qu'une proposition de modification de l'ordre du jour requiert un vote affirmatif des deux tiers des membres. Considérant le temps prévu par le règlement de régie interne pour le traitement des points statutaires, et le temps qu'elle estime pour le traitement des points 7 et 8, elle pense qu'il serait possible d'aborder le point 9 vers 15 heures, ce qui laisserait suffisamment de temps pour traiter la proposition inscrite au point 9.2.

M. Schiettekatte fait part de son intention de présenter une autre proposition dans l'éventualité où sa demande est rejetée.

M. McFalls propose que le point 9.2 soit traité avant le point 9.1. Il annonce qu'il compte présenter une autre demande de modification de l'ordre du jour si sa proposition est rejetée. La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au vote et rejette la proposition par 38 voix pour, 42 contre et 2 abstentions. Des problèmes avec le système de votation étant constatés par quelques membres, le vote est repris. La proposition est rejetée par 47 voix contre, 38 voix pour et 1 abstention.

M. Schiettekatte propose alors de devancer l'étude du point 9 de manière à ce qu'il soit abordé au plus tard à 15 h. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations rappelle qu'une majorité des deux tiers est requise.

M. Schiettekatte demande un point d'ordre. Il désire s'assurer que le fait de modifier l'heure fixée pour l'étude d'un point constitue réellement une modification de l'ordre du jour et requiert une majorité des deux tiers des voix.

La présidente des délibérations répond par l'affirmative. Elle souligne qu'il a présenté sa demande comme étant une modification de l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition demandant que le point 9 soit traité au plus tard à 15 h plutôt qu'à 16 heures. Ne recueillant pas la majorité des deux tiers requise, la proposition est rejetée (54 voix en faveur, 30 contre, aucune abstention).

M. McFalls affirme que la présentation du point 9.1 est irrecevable puisque le document soumis par le vice-recteur Boismenu n'a pas été déposé neuf jours avant la séance selon ce que prévoit le règlement de régie interne pour ce qui est des points de décisions. Suivant la résolution adoptée par l'Assemblée lors de sa séance précédente; le rapport du vice-recteur est soumis à l'approbation de l'Assemblée et, de ce fait, est un point pour décision.

La présidente des délibérations, qui rappelle avoir consulté les guides de procédure et s'être informée au sujet du traitement des points 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour, affirme qu'aucune proposition n'a été soumise en lien avec le point 9.1, et qu'il s'agit donc d'une présentation pour information.

M. McFalls estime alors que la présentation est irrecevable parce que la résolution adoptée par l'Assemblée exigeait que le vice-recteur la présente pour approbation. D'autre part, s'il s'agit d'un point d'information, il ne voit pas de raison de ne pas devancer une proposition qui a été déposée le 23 novembre dernier.

La présidente des délibérations souligne que la résolution évoquée ne dit pas soumettre pour approbation, mais plutôt soumettre à l'Assemblée.

M. McFalls affirme que le sens du mot « soumettre » signifie approbation.

La présidente des délibérations soumet à M. McFalls qu'il serait préférable que l'Assemblée passe immédiatement à la discussion des points à l'ordre du jour pour donner la possibilité que le point 9.2 puisse être traité vers 15 heures.

M. McFalls dit ne pas approuver la démarche.

La présidente des délibérations assure qu'il aura la possibilité de faire valoir son point de vue lors de l'étude du point 9.

M. McFalls conteste la décision de la présidente des délibérations. Il demande que l'Assemblée tranche sur ce qu'il considère être un vice de procédure introduit par la présidente des délibérations.

La présidente des délibérations lui demande de préciser ce qu'il entend par vice de procédure.

M. McFalls explique que la résolution prise lors de la dernière séance de l'Assemblée infère que cette présentation fait l'objet d'un point de décision. Or, les documents nécessaires à l'étude d'un point inscrit à l'ordre du jour pour décision doivent être soumis neuf jours avant la séance.

La présidente des délibérations donne lecture du règlement de régie interne de l'Assemblée relativement aux délais requis pour l'envoi des documents soumis pour information ainsi que pour décision; elle maintient que le point 9.1 n'est pas un point pour décision. Dans cette perspective, lors de sa présentation du point 9.1, s'il advenait que le vice-recteur demande que l'Assemblée prenne position, celle-ci pourrait considérer qu'elle n'a pas reçu les documents dans le délai de neuf jours et qu'elle n'est donc pas prête à prendre une décision, et alors le point serait reporté à la prochaine séance.

M. Molotchnikoff soumet que si le document de M. Boismenu est un point d'information, il devrait être inscrit dans la rubrique *Période d'information*, sous les points statutaires. À son avis, il ne peut être à la fois un point d'étude et un point d'information.

La présidente des délibérations comprend que la suggestion de M. Molotchnikoff infère que le point 9.1 deviendrait un point intitulé « Présentation des objectifs » déplacé sous la rubrique *Période d'information*, et que le point 9.2 deviendrait le point 10, demeurant sous *Affaires soumises pour études*. Ce que confirme M. Molotchnikoff.

Le secrétaire général indique qu'il arrive que des points qui n'appellent pas nécessairement une décision de l'Assemblée soient présentés en *Affaires soumises pour étude*, par exemple la présentation sur les objectifs de la grande campagne de financement ou encore la présentation sur le site Outremont.

M. Schiettekatte observe que le mot « soumettre » inscrit dans la proposition adoptée en décembre (AU-0574-13) signifiait que l'Assemblée adopterait le document déposé par le vice-recteur. À cet égard, il cite le commentaire du proposeur de l'amendement, M. Saul, au 8^e paragraphe de la page 26 du procès-verbal, qui dit : « Le rapport et le résultat de la réflexion de la direction feront l'objet d'une décision de l'Assemblée universitaire en janvier ».

La présidente des délibérations précise que l'Assemblée n'a pas adopté le commentaire de M. Saul, elle a adopté la proposition. D'autre part, selon sa compréhension du règlement de régie interne de l'Assemblée, toute proposition demandant une décision de l'Assemblée doit être soumise neuf jours avant la séance. Étant donné que la présentation de M. Boismenu n'a pas été soumise dans ce délai de neuf jours, tel que mentionné, l'Assemblée ne peut pas prendre de décision sur cette présentation à cette séance-ci, à moins que l'Assemblée décide de ne pas respecter cette règle. Par contre, cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir une présentation par M. Boismenu. Tel que suggéré par M. Molotchnikoff, s'il n'y a pas de décision, le point 9.1 pourrait se faire au point 5.2 *Période d'information*.

M. Boismenu précise que le mot « soumettre » veut dire présenter quelque chose à quelqu'un, lui proposer comme objet d'examen ou de décision. Or, il s'agit ici de proposer une démarche pour examen et non pour décision. Il rappelle que la direction a répondu à la demande qui lui a été faite de donner des précisions et de les soumettre à l'Assemblée, mais aux fins d'examen. Compte tenu de ceci, la place de la présentation des objectifs dans l'ordre du jour est tout à fait justifiée. La mettre dans les points d'information aurait pour effet de dénaturer l'exercice qui est fait.

La présidente des délibérations rappelle que toute modification de l'ordre du jour requiert un vote affirmatif des deux tiers ; et observe que la proposition précédente, de modifier l'heure fixée pour l'étude de ce point, n'a pas obtenu l'accord des deux tiers requis. Elle signale que l'Assemblée discute de procédures depuis une demi-heure déjà. Elle suggère aux membres de procéder à l'adoption de l'ordre du jour afin de permettre d'aborder les points 9.1 et 9.2 dans les meilleurs délais.

M. Molotchnikoff estime qu'en regard des principes et des démarches de l'Assemblée, sa position est justifiée.

La présidente des délibérations appelle l'Assemblée à procéder au vote sur l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. La proposition est adoptée à la majorité, par 56 voix en faveur et 29 contre.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0574^e séance intensive tenue le 7 décembre 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. École de santé publique : Changement d'appellation du Département d'administration de la santé
8. Facultés des arts et des sciences : Changement d'appellation de l'École de service social

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Transformation institutionnelle
 - 9.1. Présentation des objectifs
 - 9.2. Proposition soumise par MM. McFalls et Schiettekatte le 23 novembre 2015
10. Politique institutionnelle sur la probité intellectuelle en recherche (60.11) – modification
11. Prochaine séance Le 22 février 2016, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0575-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0574^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**

La modification suivante est apportée au procès-verbal à la page 27, au point AU-0574-12, à l'avant dernière phrase : le mot « point » est remplacé par « la proposition McFalls-Schiettekatte ».

Le montant des bourses, « 125 000\$ », sera ajouté à la dernière ligne de la page 11.

En réponse à une question d'un membre au sujet de son intervention à la page 17 du procès-verbal, au 6^e paragraphe, la présidente des délibérations confirme que le procès-verbal reflète bien ce qu'elle a affirmé à ce moment-là.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0574^e séance intensive tenue le 7 décembre 2015, tel que modifié.

AU-0575-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

M. Ghanty revient sur le déficit des services alimentaires dont il est fait mention à la page 12 du procès-verbal. Selon ses échanges avec des personnes de ce Service, il semblerait que ce service ait été en équilibre budgétaire plutôt qu'en déficit au cours de l'année concernée; il demande des précisions à ce sujet.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau fera les vérifications et fournira l'information.

AU-0575-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0575-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0575-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur souhaite d'abord une très bonne année aux membres de l'Assemblée. Compte tenu du temps disponible, dans une approche plus éditoriale, il présente un bref rapport sur certains faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le recteur fait part des rencontres qu'il a eues avec plusieurs ministres au cours des dernières semaines pour promouvoir le projet de la Cité des sciences du campus Outremont, il en a également profité pour aborder les impacts négatifs des compressions sur l'Université. La réceptivité en regard du dossier du Pavillon des sciences est très bonne. Il en profite pour souligner le travail de toutes les personnes et équipes qui ont contribué au développement de ce projet intéressant.

Il fait ensuite part de deux événements auxquels il a pris part pendant le congé des Fêtes avec des groupes d'entrepreneurs, qui lui ont permis de constater que l'UdeM était méconnue de certains milieux. Ces rencontres l'ont convaincu de nouveau de l'urgence de se démarquer et de faire connaître l'UdeM à sa juste valeur. Il appelle les membres de la communauté universitaire à travailler ensemble pour faire valoir tout le potentiel qui se trouve à l'UdeM dans tous les secteurs d'activités.

Il évoque les enjeux de changements de toutes sortes auxquels les grandes organisations font face dans le contexte de mondialisation. Dans le cas des universités, ce contexte met en évidence le besoin d'innover pour se démarquer de façon à pouvoir recruter les meilleurs enseignants,

chercheurs et étudiants. Innover également pour offrir des formations qui répondent aux aspirations des générations qui viennent, ou encore pour offrir des services aux travailleurs diplômés qui ont besoin d'une mise à jour professionnelle et d'un nouveau départ dans leur carrière. Il souligne que dans une organisation comme l'UdeM le progrès et l'évolution ne sont pas des choses qui sont acquises et automatiques. Cette évolution est le résultat de choix qui doivent être faits collectivement de façon éclairée et avec une ambition soutenue de toujours s'améliorer. En terminant son rapport, au nom de l'équipe de direction, il invite la communauté universitaire à faire des choix et à poser des gestes qui permettront à l'Université de progresser et de se démarquer dans le milieu universitaire de demain.

La liste des honneurs est consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

Marc Bélanger et **Marie-Josée Leblanc** ont reçu le Prix d'excellence en communication écrite – volet professionnel, de l'Ordre des diététistes du Québec pour leur livre *La nutrition* (2015).

Michèle Stanton-Jean a reçu un doctorat honoris causa de l'Université Lyon III Jean Moulin, lors de la soirée de lancement des Entretiens Jacques-Cartier 2015, tenue le 30 novembre au Musée des confluences, à Lyon.

Isabelle Côté, étudiante au doctorat de l'École de service social, est lauréate de la *Bourse du 6-Décembre* pour ses recherches sur l'évolution des pratiques dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, depuis leur création dans les années 70, sous la direction de la professeure Dominique Damant.

Sylvain Fortin, diplômé de l'Université de Montréal, est un des récipiendaires du prix « Hommage – 40 ans de la Charte des droits et libertés de la personne », décerné à 40 Québécois qui ont fait de l'avancement des droits et libertés au Québec leur combat au quotidien.

Simon Martin, étudiant au doctorat à la Faculté de musique, est le lauréat de décembre du Prix Étudiants-chercheurs étoiles attribué par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour son œuvre *Musique d'art pour quintette à cordes*.

Marina Jolly, étudiante en environnement et développement durable de la Faculté des arts et des sciences, a obtenu une bourse CHNGR (« Changer ») 2015-2016 et devient ainsi ambassadrice pour l'Université de Montréal de ce réseau qui regroupe 10 universités et cégeps de la région montréalaise, dont l'UdeM, HEC Montréal, l'Université McGill et l'École de technologie supérieure.

L'agence d'architecture montréalaise Pelletier de Fontenay, fondée par **Hubert Pelletier** et **Yves de Fontenay**, diplômés de l'Université de Montréal et professeurs invités à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement de l'UdeM, a remporté la bourse Phyllis-Lambert 2015, décernée par le Bureau du design de la Ville de Montréal, pour son projet « Architectures de la nature captive ».

AU-0575-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, informe qu'une des victimes de l'attentat récent ayant eu lieu à Jakarta, M. Tahar Amer-Ouali, est le père de Farid Amer-Ouali, chargé de cours à la Faculté de médecine dentaire, soulignant que ces événements nous touchent aussi.

Le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, fait part de deux projets développés par l'École pour se rapprocher des communautés à l'extérieur de l'Université, en particulier des communautés vulnérables. Le premier, mis sur pied il y a un an et demi, est un Centre de lecture du fond de l'œil, en lien avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations du Québec et du Labrador pour le dépistage de la rétinopathie diabétique, en collaboration avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Des services ont été offerts à près de 1000

membres des communautés autochtones dont un tiers avaient des pathologies oculaires et ont donc été référés à leur médecin ou à un ophtalmologiste. Le deuxième projet est en lien avec la Clinique l'Extension, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de médecine dentaire, pour le dépistage de problèmes de santé visuelle des enfants du primaire en difficultés d'apprentissage. Sur 250 enfants vus, un tiers présentaient des problèmes de santé visuelle ; ceux-ci ont pu être référés à la Clinique universitaire de la vision de l'École d'optométrie.

AU-0575-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Molotchnikoff évoque un article récent du journal *Le Devoir* faisant état de constats d'infraction du Directeur général des élections à l'endroit d'un membre du Conseil de l'Université, pour des contributions illégales au Parti libéral. Il demande la réaction du recteur à cette nouvelle.

Le recteur, qui évoque la présomption d'innocence, indique qu'il ne fera pas de commentaire tant que la personne n'aura pas eu l'occasion de s'expliquer.

Sur ce sujet, M. Richard précise que selon *Le Devoir*, il s'agit de constats d'infraction et non d'une poursuite.

AU-0575-7 **ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE : CHANGEMENT D'APPELLATION DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ**
2016-A0021-0575^e-155, 2016-A0021-0575^e-155.1 à 155.4

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Pierre Fournier, doyen de l'École de santé publique, présente la demande soumise par le Département d'administration de la santé de modifier le nom de ce département pour Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé. Il dresse un bref historique du département et fait état du cheminement qui a mené à cette proposition. Le nom proposé correspond à l'élargissement du champ d'activités et à la réalité que l'on retrouve dans les autres écoles de santé publique. La proposition de changement d'appellation a été entérinée par l'assemblée du Département d'administration de la santé, par le conseil de l'École de santé publique ainsi que par le Comité de la planification de l'Université.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé ; la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire accueille favorablement la proposition de changement d'appellation du Département d'administration de la santé pour Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé rattaché à l'École de santé publique, et recommande au Conseil de l'Université de procéder au changement d'appellation.

AU-0575-8 **FACULTÉS DES ARTS ET DES SCIENCES : CHANGEMENT D'APPELLATION DE L'ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL**
2016-A0021-0575^e-156, 2016-A0021-0575^e-156.1

À l'invitation de la présidente des délibérations, Mme Tania Saba, administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, présente brièvement la demande proposée par l'assemblée départementale de l'École de service social de modifier le nom de l'École de service social en École de travail social. Ce changement de nom reflète l'évolution de la discipline qui privilégie une perspective sociologique et politique des problèmes sociaux, aussi le renforcement de la composante travail avec les personnes dans le besoin et la mise en valeur du volet

intervention. La proposition de changement d'appellation a été entérinée par le conseil de la FAS, par le Comité de planification de la Faculté ainsi que par le Comité de la planification de l'Université.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé ; la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire accueille favorablement la proposition de changement d'appellation de l'École de service social pour École de travail social rattachée à la Faculté des arts et des sciences, et recommande au Conseil de l'Université de procéder au changement d'appellation.

AU-0575-9 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**

AU-0575-9.1 **PRÉSENTATION DES OBJECTIFS** 2016-A0021-0575^e-158

Le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, présente les objectifs de l'exercice sur la transformation institutionnelle et des précisions sur la démarche de consultation (document 2016-A0021-0575^e-158), selon la demande exprimée par l'Assemblée à la séance précédente.

Les membres sont ensuite invités à présenter des questions ou des commentaires sur la présentation.

M. McFalls rappelle que, lors de sa dernière séance, l'Assemblée avait voté une résolution demandant à ce que le vice-recteur précise les objectifs de son projet, il se serait donc attendu à ce qu'il dépose une documentation plus précise sur laquelle l'Assemblée aurait pu débattre. Sur le plan des procédures, il demande à quel moment l'Assemblée, qui a la responsabilité d'énoncer des principes qui orientent l'Université, sera appelée à se prononcer et non pas seulement être informée, selon la résolution adoptée à la séance précédente.

La présidente des délibérations évoque les représentations faites en début d'assemblée sur le fait que les documents n'ayant pas été déposés dans le délai requis, il ne peut y avoir de décisions sur ce point, à moins que l'Assemblée décide de suspendre ses règlements. En réponse à sa question, elle confirme à M. McFalls qu'il lui est possible de faire une proposition.

M. McFalls propose que l'Assemblée vote une motion de blâme à l'endroit du vice-recteur Boismenu pour ne pas avoir donné suite à la résolution votée à la séance du 7 décembre dernier. La proposition est appuyée.

À défaut de pouvoir se reporter à une règle de procédure en cette matière, la présidente accepte de recevoir la proposition.

M. Lavigne demande si l'on peut définir ce que l'on entend par motion de blâme.

La présidente des délibérations cède la parole au proposeur.

M. McFalls explique que lorsque l'Assemblée vote une résolution et qu'aucune suite n'est donnée, la personne qui n'a pas donné suite est sujette à un blâme qui exprime l'insatisfaction des membres de l'Assemblée sur le fait que leur vote n'a pas été respecté.

M. Charest présente un point d'ordre, affirmant qu'une motion de blâme est une procédure exceptionnelle qui porte sur une situation ou un individu pris en défaut grave en regard de ses obligations envers l'Assemblée. Déposer une motion de blâme parce qu'on interprète que la proposition ou la présentation n'est pas assez précise lui paraît irrecevable. Il demande au proposeur de la retirer par respect de l'Assemblée et de la personne qui a fait la présentation.

La présidente des délibérations répond à M. Charest que son intervention n'est pas un point d'ordre sur la définition d'une motion de blâme, mais plutôt un point sur la recevabilité de cette proposition. Elle explique qu'elle a consulté le Code Morin et le Guide L'Espérance au sujet de la recevabilité d'une proposition, mais n'y a trouvé aucune balise pour déterminer qu'une proposition est irrecevable. Dans ce contexte, il lui semble préférable de considérer la proposition comme recevable, et d'autre part que l'Assemblée donne son opinion sur cette motion.

L'Assemblée procède au vote, la motion de blâme est rejetée par 64 voix contre, 13 en faveur et 8 abstentions.

L'Assemblée revient ensuite à la discussion sur la présentation faite par M. Boismenu.

Mme Hoang relève quelques points en matière de recherche qu'elle a trouvés intéressants. Étant donné la force de l'UdeM en recherche, elle suggère que la recherche soit un des thèmes de l'exercice, puisque c'est la recherche qui fait progresser les étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

Mme Kempeneers demande à M. Boismenu en quoi les problèmes identifiés dans sa présentation seront-ils réglés par le projet de transformation institutionnelle qui est appelé à regrouper la structure actuelle sous des pôles? Deuxièmement, est-il exact que ce projet en est à identifier des pôles qui porteraient le nom d'école de médecine, sciences de la santé, arts et humanité, musique, sciences, éducation permanente, selon certaines rumeurs?

À la suggestion de la présidente des délibérations, il est convenu que M. Boismenu donnera réponse aux différentes questions à la fin de cette période de commentaires et questions.

M. Gauthier indique qu'il s'attendait à recevoir des résultats sur la consultation en cours puisque, lors de sa dernière séance, l'Assemblée universitaire avait demandé que la direction précise les objectifs de l'exercice sur la transformation institutionnelle et lui soumette le résultat à sa séance de janvier. Il désire avoir des informations au sujet de la participation à cette consultation – nombre de participants, thèmes abordés, etc. Par ailleurs, il estime que la démarche de consultation fait fi des instances habituelles de l'Université (assemblées départementales, assemblées facultaires, comités), faisant en sorte que les activités de cette consultation seront une charge supplémentaire pour les professeurs en regard des consultations que l'on fait déjà auprès d'eux. Il demande s'il n'y aurait pas eu lieu d'avoir une approche mieux adaptée à la structure actuelle, qui est déjà largement démocratique et où tout le monde participe.

M. Lavallée désire obtenir des précisions au sujet du financement modulé mentionné à la page 8 de la présentation.

M. Coutu présente un premier commentaire à propos de l'objectif qui est à l'effet que l'UdeM devienne la meilleure université francophone au monde ; pour sa part, il serait satisfait de dire plutôt que l'UdM renforce son positionnement pour se maintenir au rang de l'une des meilleures universités francophones au monde. D'autre part, il remercie le vice-recteur pour sa présentation fort intéressante, soulignant avoir bien relevé que ce n'était pas un exercice de restructuration à des fins d'austérité ou de coupes budgétaires, ce qu'il considère être extrêmement important. Troisièmement, en tant que juriste, il pense que dans le cadre de cette réflexion sur l'identité de l'Université, son mode de fonctionnement et sa gouvernance, il y aurait lieu d'actualiser la charte de l'Université, qui date des années soixante, en tenant compte en particulier des conventions internationales de l'UNESCO qui portent sur le fonctionnement des institutions universitaires. Finalement, il souligne l'importance, dans le

cas d'un projet de restructuration, d'avoir un processus de consultation auprès des instances universitaires, mais aussi auprès des organisations représentatives du personnel.

Référant à l'énoncé « Adapter le mode de fonctionnement et les structures » mentionné à la page 15 de la présentation, M. Burke observe que la restructuration institutionnelle est au centre de la démarche. À cet égard, il désire savoir si le vice-rectorat considère sérieusement le transfert de certains départements vers une autre faculté, ou l'abolition de certaines facultés, évoquant des rumeurs au sujet de l'abolition de la FESP.

M. Molotchnikoff souligne en premier lieu la difficulté de réagir sur le champ à un document de cette ampleur et de cette importance. Il revient ensuite sur l'idée évoquée par le vice-recteur à l'effet d'estomper la frontière entre la recherche et l'enseignement. Il considère qu'il s'agit d'une bonne idée, cependant il remarque que l'Université va au-delà de la recherche et de l'enseignement; elle comporte aussi le développement d'une culture par les professeurs. Cependant, pour ce faire, les professeurs doivent être les premiers acteurs dans les restructurations puisqu'ils enseignent et surtout qu'ils font une recherche pérenne qui implique une culture. En ce qui concerne les positionnements internationaux, il souligne que l'élément déterminant en regard des classements est le rapport entre le nombre de professeurs et le nombre d'étudiants. Or, le fait que l'UdeM engage peu de professeurs en raison des coupes et de questions budgétaires l'incite à douter qu'elle puisse progresser à ce chapitre. En regard des autres modèles évoqués (Manitoba, etc.), il observe que pour établir une comparaison il faut des comparables. Alors qu'en Europe il y a une forte croissance en recherche, par exemple en neurosciences, les organismes subventionnaires au Canada coupent des programmes. Il souligne dans ce contexte la difficulté de compétitionner à l'international. En terminant, il réitère que, pour réussir cette démarche dans la sérénité, il faut faire participer tout le monde, y compris les professeurs et l'Assemblée universitaire.

M. Arsenault mentionne que la présentation fait état d'un diagnostic et identifie notamment des objectifs et des moyens. Rappelant que l'Assemblée universitaire est responsable d'énoncer les principes directeurs qui président à l'orientation de l'Université et à son développement, il se demande alors à quelle étape du processus elle est censée intervenir : doit-elle participer au diagnostic, à l'identification des moyens ou à la mise en place du moyen déjà identifié?

M. Kantorowski désire des précisions sur le diagnostic posé, notamment au sujet de la question de l'interdisciplinarité qu'il estime être centrale. Ainsi, quels sont les outils, quel est l'état des lieux, les rapports sur lesquels la direction s'appuie en regard de ses projets de transformation. D'autre part, il demande des clarifications sur le processus de consultation via le site *Transformation*, notamment à savoir quels types de documents peuvent y être déposés et à quelle instance seront-ils transmis? À l'Institut du nouveau monde ou au vice-rectorat? Enfin, il souhaite obtenir des précisions sur les forums et sur la participation des différentes instances, telles que les assemblées départementales et les conseils de faculté, à cette consultation.

M. Bérubé présente une question au sujet de la mobilité étudiante à l'international, à la fois sur le plan de la formation que de la recherche. Les étudiants chercheurs étant plus difficiles à joindre dans un processus de consultation, est-il prévu qu'un volet de la consultation les cible spécifiquement, avec une considération particulière pour la recherche?

M. Charron se dit en faveur du processus proposé. Même si tous les objectifs ne sont pas précisés dans le détail, des éléments de diagnostic, des cibles, des défis et surtout un processus ont été identifiés. Pour cette raison il dit n'avoir aucune hésitation à soutenir le projet de restructuration. Cependant, dans la foulée d'autres commentaires, il souligne que l'Université repose sur le principe de la collégialité et que le premier lieu de cette collégialité s'exprime dans les assemblées départementales et les conseils de faculté, selon les responsabilités et les pouvoirs dévolus à ces instances par les statuts. À son avis, le processus de consultation doit trouver une façon d'impliquer ses instances. Il souligne ensuite la pertinence du diagnostic, notamment en ce qui a trait à la structure de l'UdeM, en silo, et son mode de fonctionnement qui font qu'elle évolue trop lentement. Il souligne également la pertinence de la question de l'interdisciplinarité, en particulier pour la Faculté de théologie et sciences des religions qui se trouve aujourd'hui à un carrefour. Il explique que la situation actuelle de la Faculté n'est pas que le fait d'une

dynamique interne ainsi que d'un environnement social et culturel autour des questions religieuses, elle est le fait de la difficulté de l'Université à bouger en regard de ces questions transversales. S'il y avait eu un peu plus de créativité institutionnelle à ce chapitre, peut-être que la Faculté ne se retrouverait pas dans la situation qui est la sienne. Donc, pertinence du processus, mais pertinence aussi du diagnostic et de l'obligation à bouger autour des grands dossiers.

La présidente des délibérations invite les prochains intervenants à limiter leurs interventions à un maximum de deux minutes.

M. Charest fait un premier commentaire au sujet de la problématique des ressources, notamment des ressources humaines, sur lesquelles repose la vivacité de l'Université, qui comptent pour plus de 80 % du budget de l'institution. Dans le contexte budgétaire difficile que connaissent les établissements universitaires, la direction de l'UdeM a fait le choix de poursuivre les embauches afin d'appuyer, autant que possible, le renouvellement des effectifs dans tous les domaines au prix d'un déficit. Également, comme mentionné dans la présentation, la direction a choisi de réinjecter les gains d'efficience dans le but de soutenir davantage l'ensemble des personnels de l'Université qui constituent la force vive de l'institution. Il lui apparaît très opportun de réfléchir collectivement à la manière de se renouveler comme institution. Il revient ensuite sur le processus, réitérant le commentaire qu'il avait fait à la séance précédente à ce sujet, à savoir qu'il s'agit d'un processus ouvert, itératif et participatif. Il souligne que la direction va prendre tous les moyens pour susciter la participation de tous, incluant les groupes constitués, de manière à susciter l'adhésion de la communauté.

M. Paul Lewis, qui s'était déjà exprimé en faveur de l'idée d'une transformation de l'Université, trouve le projet de transformation présenté aujourd'hui encore plus emballant du fait qu'il s'agit avant tout d'un projet pédagogique. Il dit apprécier de ce projet pédagogique l'idée de thématiques transversales, d'interdisciplinarité ou de transdisciplinarité, et d'autre part que ce projet n'interpelle pas que les facultés de l'UdeM, mais interpelle aussi les deux écoles affiliées, ce qui permettra de renforcer le pôle Université de Montréal, École Polytechnique et École des hautes études commerciales.

M. Denis Sylvain, qui évoque les changements technologiques touchant l'enseignement — campus virtuel, CLOM, bi-modalité, etc. — déplore l'absence d'une réflexion sur l'utilisation des technologies dans l'enseignement qui, à son avis, est d'une très grande importance.

M. Fallu cite le commentaire de M. Saul en lien avec son amendement, à la page 24 du procès-verbal qui demandait à ce qu'on précise les objectifs sur lesquels porte la consultation « [...] de manière à ce que l'Assemblée puisse éventuellement être en mesure d'approuver cette orientation. L'opération pourra ainsi être déclenchée, pour les consultations générales, à partir d'un cadre reconnu et approuvé [soulignant ce terme] par l'Assemblée universitaire ». Suivant ceci, à son avis, une proposition aurait dû être présentée aujourd'hui afin que l'Assemblée puisse se prononcer sur les objectifs et que la consultation puisse débiter. À son avis l'Assemblée tient une discussion qui ne mène à rien puisqu'aucune proposition ne peut être adoptée sur cette question. Il estime donc qu'il faut donner suite à la proposition adoptée et qu'il y ait une proposition qui soit formellement déposée à la prochaine séance qui présente les objectifs pour que la consultation puisse débiter.

La présidente des délibérations rappelle que ce n'est pas l'argumentaire formulé par M. Saul qui a été accepté par l'Assemblée, mais le texte de la proposition.

M. McFalls indique qu'il a informé le Comité de l'ordre du jour et le secrétaire général qu'il devait quitter à 16 h 30. Vu l'heure avancée, il déplore ne pouvoir, encore une fois, défendre sa proposition. Il évoque que nombre de personnes sont au courant d'un projet de transformation qui est déjà sur les rails. Des groupes, notamment les doyens, auraient été saisis de questions à ce sujet. Il souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes : Quel corps a mandaté un projet de transformation? Quels projets font déjà l'objet de discussion? Est-ce qu'il y aura 5 écoles, 6 pôles ou 4 familles, selon les noms qui ont déjà circulé? Est-il vrai que la FEP, la FESP seraient abolies? Est-il vrai qu'il y a deux groupes de travail, dont un en médecine, qui travaillent sur des scénarios? Le cas échéant, qui les a mandatés?

Compte tenu de l'ensemble des questions soulevées, du fait que l'Assemblée devait discuter de la proposition Schiettekatte-McFalls au plus tard à 16 h, et de l'ampleur du document déposé depuis peu, Mme Le Dorze demande que l'on reporte la discussion à une autre séance afin de donner du temps pour réfléchir et poser des questions, ainsi que de donner à M. Boismenu le temps de répondre aux différentes questions qui lui seront posées.

La présidente des délibérations indique que la proposition Schiettekatte-McFalls sera abordée sous peu à la suite des interventions de deux personnes qui demandent la parole et la réponse du vice-recteur Boismenu aux commentaires et questions présentés. Elle convient néanmoins que plusieurs questions resteront sans réponse, mais rappelle que ce point reviendra à l'ordre du jour de la prochaine séance, selon la proposition formulée à l'Assemblée précédente. Elle cède ensuite la parole à M. Saul.

M. Saul revient sur les questionnements exprimés en regard du projet de transformation institutionnelle, lors de la précédente séance, qui l'avait incité à demander qu'il y ait une pédagogie à ce sujet, et à mettre de l'avant un amendement. Il estime que la présentation du vice-recteur aujourd'hui a apporté des éléments nouveaux permettant à l'Assemblée de commencer à s'appropriier un peu de ce projet. Il dit être en mesure de mettre de l'avant une proposition touchant le point le plus délicat, à savoir la place de l'Assemblée universitaire dans cette opération. Cette proposition ferait entrer toute la démarche dans le cadre de l'Assemblée universitaire. Il demande à la présidente des délibérations si elle consent à ce qu'il la présente.

La présidente des délibérations consent à ce que M. Saul annonce sa proposition. Il reviendra ultérieurement à l'Assemblée de décider à savoir si elle veut en discuter ou non.

M. Saul donne lecture de sa proposition comme suit :

« Attendu que la Charte (art. 20) confère à l'Assemblée universitaire le pouvoir d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement,

« Attendu que l'orientation de l'Université et son développement comportent des conséquences structurelles,

« L'Assemblée universitaire

1. énonce les principes généraux du projet académique de l'Université de Montréal et de ses prolongements structurels,
2. entame une réévaluation du projet académique (« transformation institutionnelle ») de l'UdeM en vue d'identifier ce que l'Université peut faire mieux, ainsi que les changements structurels qui, le cas échéant, contribueraient à cette fin,
3. exercera son rôle dans l'opération de réévaluation selon des modalités qu'elle pourra déterminer. »

En terminant, M. Saul ajoute que sa proposition permet d'insérer le contenu académique présenté par le vice-recteur dans un cadre institutionnel conforme au fait que l'Assemblée universitaire énonce des grands principes.

La présidente rappelle que le document de M. Boismenu n'ayant pas été reçu dans le délai prescrit, il a été entendu que l'Assemblée ne prendrait pas de décision à ce moment-ci sur ce sujet. Sous réserve que sa proposition soit appuyée, elle invite M. Saul à la faire parvenir au Comité de l'ordre du jour, auquel cas elle serait traitée à sa prochaine réunion.

Mme Lessard se dit ravie d'entendre que la transformation institutionnelle va s'appuyer sur un diagnostic. Sa question porte sur la place de la consultation de la communauté universitaire dans le diagnostic : est-ce qu'elle servira à l'établir, à y répondre, ou si elle va servir dans les deux cas?

Au terme de cette période de questions et commentaires, la présidente des délibérations cède la parole au vice-recteur Boismenu pour répondre aux questions présentées.

M. Boismenu présente des réponses aux questions soulevées par les membres. En premier lieu, en ce qui a trait à la question de la recherche, il réfère aux pages 9 et 10 de sa présentation qui rendent compte de cet aspect. Sur la question des résultats de l'exercice de consultation, il rappelle que cette étape viendra à la suite de la consultation qui s'amorce. Concernant le financement modulé, il explique qu'il s'agit d'une pratique en matière de financement qui vise à cibler les universités qui apparaissent les plus porteuses de la capacité de développer, au plan international, des unités universitaires de très haut niveau. Il donne l'exemple d>IDEX qui reçoit un financement pour développer une université unifiée à partir d'une dizaine d'institutions existantes pour développer des grands pôles d'excellence. Sur la question des classements internationaux, l'objectif est de s'améliorer en termes de positionnement. Les classements internationaux représentent des marqueurs qui soulignent des caractéristiques de l'institution et montrent le positionnement des établissements. Ce positionnement devient une cartographie pour les étudiants internationaux, les professeurs, ainsi que pour le recrutement. La question des technologies dans l'enseignement fait partie d'une réflexion sur les innovations dans l'enseignement mentionnée dans sa présentation. Au sujet des instances universitaires, il assure que le rôle de l'Assemblée universitaire à l'égard des grandes orientations de l'Université sera respecté. Une démarche est prévue aussi en regard des organisations constituées, notamment les organisations sur le plan des relations de travail, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de personnes et de groupes ignorés. Pour leur part, les assemblées départementales et facultaires seront libres de se prononcer dans le cadre de la consultation, par exemple par dépôt de documents sur le site Web. Les facultés pourront également décider de procédures de consultation interne dans leurs instances. La direction ne veut pas s'insérer dans les modalités internes de fonctionnement des facultés. Enfin, il rappelle que la direction poursuit depuis l'été le dialogue avec les directions facultaires sur ce projet. En ce qui a trait à la diffusion des documents sur le site Web *Transformation*, les documents sont acheminés au vice-rectorat qui les diffuse sur le site, sauf dans les cas où le ou les auteurs demandent à ce qu'ils ne soient pas diffusés. La consultation n'est pas limitée à celle menée par l'INM. Le site web, les instances intrafacultaires, les corps constitués et les étudiants font aussi partie de la consultation. Une approche directe et ciblée sera mise en place pour consulter les étudiants. En réponse au commentaire au sujet de l'ambition d'être la meilleure université francophone au monde, M. Boismenu pense qu'il faut relever au mieux cette ambition, notamment en regard de ce qu'il a évoqué à propos d>IDEX et des reconfigurations ailleurs dans le monde. Il précise que ce n'est pas seulement une question de taille de l'institution; la question est de savoir comment on utilise nos ressources intellectuelles au mieux pour être dominant dans nos secteurs d'expertise. Pour ce qui est de la question de savoir comment et sur quoi porteront les transformations, il rappelle que la consultation n'est pas prédéterminée. La transformation concerne d'une part le projet académique, qui a été évoqué de façon assez précise aujourd'hui, et qui devrait se préciser aussi dans d'autres manifestations, par exemple la planification stratégique. Mais il y a aussi des dimensions organisationnelles et institutionnelles, évoquées sous le thème de la gouvernance, qui touchent à la fois aux processus, notamment les processus de prise de décision, et à l'organisation, sans toutefois que tout se résume à la gouvernance. La question, par exemple, des thématiques transversales peut se développer sous d'autres modes et d'une autre façon. Plusieurs manières de faire qui sont complémentaires à une approche axée sur la gouvernance des institutions peuvent être envisagées. Quel que soit le projet, l'élément qui importe est de faire adhérer les professeurs à un projet, notamment à l'identification de thématiques transversales. Enfin, au sujet du sous-financement, M. Boismenu dit voir deux façons d'aborder la question : soit d'attendre d'avoir les moyens pour se donner de l'ambition, ou bien se donner une ambition que l'on développe et structure, en faisant les choses autrement, afin de permettre de mobiliser les gens et d'être bien positionné pour des projets et des thèmes qui deviendront centraux dans l'avenir. Par exemple, dans le domaine de la recherche sur le cerveau, évoqué par M. Molotchnikoff, compte tenu de ce qui se passe en Europe et aux États-Unis dans ce domaine, il importe de se préparer en se donnant des réseaux scientifiques pour pouvoir intervenir sur cette question qui sera un élément déterminant de la caractérisation des universités dans quelques années. Compte

tenu des compétences présentes à l'UdeM dans de multiples secteurs, M. Boismenu se dit confiant que l'UdeM peut se positionner favorablement dans ce domaine.

AU-0575-9.2 PROPOSITION SOUMISE PAR MM. MCFALLS ET SCHIETTEKATTE
LE 23 NOVEMBRE 2015
2015-A0021-0574^e-149, 2016-A0021-0575^e-159

La présidente des délibérations demande à M. Schiettekatte, cosignataire de la proposition inscrite à ce point de l'ordre du jour, comment il envisage d'aborder la proposition considérant l'heure avancée.

M. Schiettekatte indique qu'il souhaite que l'Assemblée puisse poursuivre jusqu'à 17 h 30.

Le recteur informe que la vice-rectrice responsable de la recherche et lui-même devront quitter sous peu en raison d'un rendez-vous à 17 heures.

M. Schiettekatte suggère que l'Assemblée poursuive la séance du moins jusqu'à 17 h 30.

La présidente des délibérations observe que même si l'Assemblée poursuit sa séance jusqu'à 17 h 30, à son avis, il n'y aura pas suffisamment de temps pour couvrir les quatre propositions incluses dans ce point.

M. Schiettekatte précise qu'il n'y a qu'une seule proposition en quatre points.

La présidente des délibérations réitère l'argument qu'elle avait donné à la séance précédente à l'effet qu'il s'agit de quatre propositions, compte tenu notamment que les propositions 3 et 4 ne peuvent pas être considérées comme faisant partie d'une proposition pour la formation d'un comité de liaison. À son avis, la meilleure manière de procéder serait que l'Assemblée se forme en comité plénier sur l'ensemble des propositions puis procède à une remise à date fixe, de telle sorte que ce point serait le premier item du point *Transformation institutionnelle* lors de la prochaine séance.

M. Schiettekatte indique qu'il désire d'abord présenter un amendement amical à la proposition déposée à la séance de décembre 2015 (document 2015-A0021-0574^e-149). L'Assemblée pourra décider si elle souhaite scinder la proposition éventuellement.

La présidente indique que cela se ferait en comité plénier.

Une proposition de former un comité plénier est faite et appuyée. Le vote étant demandé, l'Assemblée procède au vote et adopte la proposition à la majorité, par 56 voix pour, 27 contre et 2 abstentions.

L'Assemblée se transforme en comité plénier. La présidente des délibérations cède la parole à M. Schiettekatte.

M. Schiettekatte présente la proposition incluant les amendements annoncés précédemment, consignée au document 2016-A0021-0575^e-159, le texte de la proposition amendée est projeté à l'écran. Celle-ci comporte 1) la création d'un Comité de liaison sur les transformations institutionnelles l'Assemblée universitaire et son mandat, 2) la composition de ce comité, 3) l'inscription à l'ordre du jour de toutes les séances de l'Assemblée de 2015-2016 d'un point intitulé *Projets de transformation institutionnelle*, 4) un rapport du vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle à la prochaine séance de l'Assemblée universitaire. Il rappelle qu'il avait été évoqué à la dernière séance que les deux propositions visent les mêmes objectifs, mais que celle qu'il présente est conforme aux prérogatives de l'Assemblée universitaire, chargée de déterminer la planification et les orientations de l'Université selon la Charte. L'amendement porte sur le point 2 relativement à la constitution du comité, et se lit (les modifications sont soulignées) :

- 2) Que la composition de ce Comité de liaison soit établie par l'Assemblée universitaire de la manière suivante.

Composition du comité de liaison

Issu de l'Assemblée universitaire, le comité comprend **QUINZE** membres élus parmi les 119 membres de l'Assemblée universitaire (*), à savoir :

- 3 membres élus parmi les membres d'office (vice-recteurs, doyens, directeurs des écoles affiliées et de la bibliothèque), dont le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle à titre de président du Comité;
- 3 membres élus parmi les membres professeurs dûment élus par leurs facultés;
- 3 membres élus parmi les membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière;
- 3 membres élus parmi membres nommés par les associations étudiantes accréditées;
- 1 membre élu parmi membres du personnel de soutien et d'entretien;
- 1 membre élu parmi les cadres et professionnels;
- 1 membre élu parmi les auxiliaires de recherche et d'enseignement*.

**NB : Cette catégorie n'est pas membre de l'Assemblée universitaire à ce jour, mais devrait néanmoins être invitée à élire un(e) représentant(e) au Comité.*

M. Schiettekatte termine en mentionnant que le point 4 de sa proposition peut être considéré couvert, pour la présente séance, par la présentation faite par le vice-recteur au point 9.1.

Mme Kempeneers estime que la proposition Schiettekatte-McFalls est complémentaire à la présentation de M. Boismenu. Elle dit avoir compris de la présentation de M. Boismenu et des interventions que l'Assemblée est d'accord pour reconnaître que l'Assemblée universitaire est au centre de toutes les décisions qui visent les transformations, incluant le constat des grandes problématiques, la méthodologie et ses conclusions. À son avis, si la direction de l'Université souhaite agir en toute transparence et dans le respect de la charte de l'UdeM, et obtenir l'adhésion de la communauté universitaire à ce projet de transformation institutionnelle, l'Assemblée doit voter en faveur de cette proposition.

M. Charest dit ne pas être en faveur de la proposition. Il rappelle que le caractère concurrent des deux propositions avait été soulevé lors de précédente séance. Il note que M. Schiettekatte soumet lui-même que sa proposition constitue une approche parallèle à celle présentée par M. Boismenu. Il réitère que la démarche annoncée par la direction prévoit un rapport sur les progrès des travaux et des consultations à chaque séance de l'Assemblée, et que l'Assemblée aura à se prononcer sur l'ensemble de la démarche, y compris au terme de la consultation vers le mois de juin. Il lui semble que les prérogatives de toutes les instances sont protégées et respectées dans l'exercice qui a été soumis. Il conclut que la proposition qui sera faite au terme du comité plénier est redondante et non pertinente compte tenu de la démarche qui est en cours et qui a déjà reçu un appui par un vote formel de l'Assemblée lors de sa séance de décembre.

M. Filteau réitère que les prérogatives de l'Assemblée universitaire seront respectées dans la démarche proposée par la direction. Il rappelle l'exemple de la planification stratégique, mentionné à la séance précédente, qui fut initiée et développée par la direction, mais sur laquelle l'Assemblée universitaire a été consultée à plusieurs reprises et a pris la décision finale. Il estime que créer un comité de liaison qui recevrait des mémoires aurait pour effet de faire double emploi et de créer de la confusion. Il souligne que la démarche proposée par la direction est transparente, les documents déposés dans le cadre de la consultation seront accessibles. Enfin, le fait que c'est l'Assemblée entière qui aura à se prononcer et non un comité de 15 personnes garantit le respect des prérogatives de l'Assemblée.

M. Gauthier estime que le comité proposé n'est pas concurrent avec la démarche mise de l'avant par le vice-recteur Boismenu, même qu'il vient en appui avec le travail du vice-rectorat. Il émet des doutes au sujet du rôle des assemblées départementales et des conseils de faculté en matière de consultation, puisque, pour sa part, en dehors de l'information reçue dans le cadre de l'Assemblée universitaire, il n'a reçu aucune information sur cette démarche, ce qui ne l'incite aucunement à intervenir sur le site *Transformation*. La création d'un comité de liaison pourrait inciter les facultés et les départements à développer leur réflexion et à susciter la participation.

M. Arseneault dit appuyer la proposition. À son avis, contrairement à la démarche de la direction, la proposition à l'étude établit une procédure formelle qui garantit une démarche transparente et ouverte à tous.

Mme Panneton dit que la participation de l'INM dans le cadre du processus proposé par M. Boismenu lui semble être garante et en appui à la transparence requise pour cette démarche.

M. Coutu se dit en faveur de la proposition. À son avis, il ne s'agit pas d'une démarche parallèle, mais plutôt d'une démarche convergente qui donne un rôle proactif à l'Assemblée universitaire, conformément à l'esprit de la charte de l'Université.

Le recteur avise que la vice-rectrice responsable de la recherche et lui-même doivent quitter la séance en raison d'une rencontre prévue à leur agenda.

M. Kantorowski considère que les deux processus sont distincts. Celui proposé comporte des audiences avec dépôt de mémoires discutés dans le cadre de ces audiences par un comité représentant l'Assemblée universitaire et ses différents groupes. Cela lui semble être un processus beaucoup plus riche compte tenu des objectifs visés par cette transformation. D'autre part, ce processus sera plus transparent du fait que tous les documents seront rendus accessibles, ce qui, en outre, aura pour effet de susciter la participation et la discussion. Enfin, il déplore que l'action des assemblées départementales et facultaires dans ce processus soit laissée au bon vouloir de ces instances.

M. Molotchnikoff évoque en premier lieu la question de la perception au sujet de la démarche. À son avis, pour susciter une adhésion large de la communauté universitaire à la démarche ambitieuse de la direction, il est essentiel d'y associer tout le monde. Deuxièmement, sur un plan plus pratique, il se demande s'il serait possible de fusionner le nombre de participants des deux comités en un nombre raisonnable pour progresser. Il réitère que la première démarche doit être issue de l'Assemblée universitaire.

M. Boismenu estime que les deux démarches sont concurrentes et souligne la lourdeur organisationnelle associée à la proposition discutée. Au sujet du rôle des unités académiques, il explique que la direction de l'Université n'a pas fixé de processus formel parce qu'elle a la conviction que les directions facultaires sont à même d'engager un processus qui soit le plus approprié en fonction de leurs caractéristiques propres, et il pense qu'elles vont le faire. En ce qui a trait à la temporalité, le mécanisme proposé lui semble lourd, ne serait-ce que par le nombre de membres pour ce comité, et pourrait apparaître, sans présumer d'une telle intention, comme étant une mesure dilatoire. Il appelle l'Assemblée à ne pas emprunter une voie susceptible de mener à remettre à plus tard. Enfin, en ce qui concerne la diffusion des documents sur le site Web, il réitère que les documents seront accessibles à tous « par défaut », ce n'est que par une demande de l'auteur du document que la diffusion sera restreinte.

M. Richard dit appuyer la proposition, estimant que le comité proposé, issu de l'Assemblée universitaire, serait utile notamment pour effectuer la liaison et clarifier les positions présentées, par exemple certains éléments de diagnostic présentés par le vice-recteur. Il dit craindre les effets de mode et voit un tel danger dans le cas de cette transformation institutionnelle. Il estime qu'il faut agir avec circonspection, même s'il est d'accord avec une certaine rapidité dans le processus.

Mme Béliveau indique qu'elle n'appuiera pas la proposition, d'une part parce qu'elle partage l'avis de M. Boismenu à l'effet qu'il s'agit d'une procédure concurrente qui risque de susciter plus de questionnements que de réponses. Et d'autre part, parce que le projet présenté au point 9.1 propose une vision et un projet qui se veut porteur pour l'Université, tandis que ce qui est présenté dans la proposition à l'étude est limité à « des problèmes particuliers reliés à la structure institutionnelle ». Ceci dit, elle se dit sensible à la question de susciter, ensemble, la plus grande participation possible.

La présidente des délibérations avise que la période de quinze minutes prévue pour le comité plénier est écoulée. Vu l'heure tardive, elle soumet que pour pouvoir traiter de toutes les propositions incluses sous ce point, il serait possible de faire une proposition de remise à date fixe, qui aurait pour effet que cette proposition serait le premier point discuté au point *Transformation institutionnelle* de la prochaine séance.

M. Charest réitère qu'à son avis la proposition est redondante et pour cette raison il pense que l'Assemblée ne devrait pas se prononcer. Il demande le dépôt de la proposition.

La présidente précise que le guide de procédure prévoit deux choix à cet égard : la remise provisoire, qui n'est pas sujette à débat, ou le renvoi à une date indéterminée, qui est sujet à débat. Elle demande à M. Charest de préciser la proposition qu'il souhaite mettre de l'avant.

M. Charest précise qu'il demande la remise provisoire de la proposition.

La présidente des délibérations donne lecture de l'article du Guide L'Espérance sur cette proposition. Elle souligne que cette proposition n'est pas sujette à débat et infère que l'on reporte la question à une date indéterminée. Cependant la remise provisoire ne veut pas dire qu'un membre ne peut pas soumettre cette proposition à une autre séance.

M. Fallu demande le vote immédiat, en indiquant qu'une telle proposition a préséance sur une proposition de remise provisoire.

La présidente des délibérations objecte qu'il n'est pas possible de soumettre une proposition de vote immédiat sans avoir obtenu la parole. Elle réitère que la proposition sous considération est une proposition de remise provisoire et que l'Assemblée doit procéder au vote à ce sujet.

M. Arseneault présente un point d'ordre : il désire savoir si la proposition qui est mise en dépôt va revenir comme premier item à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La présidente des délibérations indique que c'est une possibilité. Elle ajoute que dans l'éventualité où l'Assemblée rejette la proposition de remise provisoire, celle-ci peut décider de procéder au vote sur la proposition, ou proposer une remise à date fixe qui ferait en sorte que la proposition serait traitée en premier lieu à la prochaine séance.

La proposition de remise provisoire est appuyée. L'Assemblée procède au vote et rejette la proposition par 42 voix contre et 35 voix pour.

Mme Kempeneers demande le vote immédiat.

L'Assemblée procède au vote, la proposition de vote immédiat est adoptée à la majorité des deux tiers requise, avec 57 voix pour, 20 contre et 1 abstention.

La présidente des délibérations cède la parole à M. Schiettekatte pour lui permettre de conclure avant la tenue du vote sur la proposition telle qu'amendée.

M. Schiettekatte revient sur plusieurs commentaires présentés par des membres. Au sujet de la redondance et de la concurrence évoquées, il considère que sa proposition vise plutôt à encadrer le processus de manière à ce que l'Assemblée puisse recevoir un rapport régulier et participer à cet exercice. Par ailleurs, il se dit peu convaincu que l'INM permette de garantir une démarche collégiale. En ce qui a trait au commentaire sur la mesure dilatoire, il souligne que les personnes qui se sont prononcées en faveur de sa proposition lors de la séance précédente, sont intervenues sur le fait qu'elles étaient en faveur d'un autoexamen et qu'elles n'étaient pas opposées au changement. À propos du commentaire à l'effet que sa proposition ne vise que les problèmes particuliers reliés à la structure institutionnelle, il signale que c'était de cela qu'il était question au moment du dépôt de sa proposition, le 23 novembre dernier. Enfin, en ce qui a trait au commentaire sur le nombre de membres du comité de liaison, il souligne que la proposition du vice-recteur comporte un jury de 20 personnes, alors que le comité qu'il propose en compte 15.

M. Boismenu présente un point d'ordre au sujet du dernier commentaire qu'il estime contenir une fausse information : le jury dont il est question n'a rien à voir avec un comité.

La présidente des délibérations convient avec M. Schiettekatte que l'intervention présentée par M. Boismenu est un point d'information et non un point d'ordre. Elle invite l'Assemblée à procéder au vote sur la proposition amendée. La proposition est rejetée par 39 voix contre, 38 voix pour et 1 abstention.

La présidente des délibérations signale que le point *Transformation institutionnelle* reviendra à l'ordre du jour de la prochaine séance, avec un item pour la présentation d'un rapport et possiblement avec une proposition émanant de M. Saul, tel qu'annoncé, si celui-ci la réfère au Comité de l'ordre du jour conformément au règlement de l'Assemblée universitaire.

AU-0575-10 **POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR LA PROBITÉ
INTELLECTUELLE EN RECHERCHE (60.11) – MODIFICATION**
2016-A0021-0575^e-157, 2016-A0021-0575^e-157.1 à 157.3

À titre de membre du Comité de la recherche, M. Schiettekatte demande s'il est possible de traiter rapidement du point 10 qui est important du point de vue réglementaire.

En l'absence de la vice-rectrice responsable de la recherche, M. Charest estime préférable de remettre ce point à la prochaine séance, il demande la levée de l'Assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée.

Le point 10 est reporté à la prochaine séance.

AU-0575-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 22 février 2016, à 14 heures.

AU-0575-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 30.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 22 février 2016, délibération AU-0576-2